



Colayrac - Saint Cirq

La lettre du Maire

N°16 - Mars 2010

Edito

Notre planète nous réserve décidément bien des surprises à résonances catastrophiques. De tsunamis en cyclones en passant par des séismes de toutes natures, de combien de drames humains est-elle la cause ? Ces derniers temps Haïti a ému tous les pays du monde, provoquant un rare élan de solidarité.

Alors bien sûr, il y a ceux qui ont disparu mais aussi il y a ceux qui restent, abîmés dans leur cœur, voire dans leur corps et qui pleurent les premiers.

Peut-on rester insensible face à une telle situation ?

Certes non et l'on ne peut d'ailleurs que louer le travail que font les grandes organisations bien connues que sont la Fondation de France, l'Unicef, la Croix Rouge, Médecin du Monde et bien d'autres à l'occasion de ces catastrophes naturelles.

Quant à nous, au Conseil municipal, nous avons préféré cibler notre aide de manière très précise, sur une association « Chemin vers l'enfant », habilitée à recevoir des dons et qui est justement partenaire d'une crèche bien identifiée en Haïti et qui a subi d'énormes dégâts.

Je voudrais en profiter pour saluer aussi l'élan du cœur des membres des « Boute-en-Train » et ceux de la FNACA qui se sont associés à notre démarche auprès de la même association, ce qui a permis pratiquement de doubler la mise pour venir en aide à cette crèche.

Dans les circonstances exceptionnelles se révèlent les qualités humaines individuelles et collectives !... Merci à tous.

François Chalmel

Rendez-vous à la salle des fêtes de Colayrac le dimanche 25 avril 2010 à 8^h45 pour la marche du parcours du cœur. Nous traverserons nos deux communes Colayrac-Saint Cirq et Saint Hilaire de Lusignan. Deux circuits : 8,3km et 12,8km.

Leuro solidaire sera collecté au départ de la salle des fêtes de Colayrac-Saint Cirq. Cette collecte permet de financer les actions de prévention de la FFC contre les maladies cardiovasculaires, la recherche et l'aide à la réadaptation des cardiaques.

Cette manifestation est organisée par la Gymnastique Volontaire de Colayrac avec le soutien des mairies de Colayrac et St Hilaire, la CAA, COPIFAC et IMP RANNOLI.

Les dimanches 14 et 21 mars 2010 : élections régionales

L'internet haut débit par la technologie WiMAX est déployé sur notre commune.

A cette occasion une réunion d'information vous permettra de mieux connaître les offres et de poser toutes les questions que vous souhaitez sur cette technologie,

le mercredi 10 Mars 2010 à Colayrac-Saint Cirq à 18^h

à la Salle des commissions de la Mairie.

• **Séisme en Haïti : subvention à l'association « Chemin vers l'enfant ».**

L'île d'Haïti vient de connaître une catastrophe particulièrement tragique.

La situation dramatique à laquelle elle est arrivée, génère de graves conséquences, tant au plan humain que social, économique, matériel et environnemental.

Plus précisément, si les 60 enfants âgés de quelques semaines à 5 ans ainsi qu'une partie du personnel de la crèche « au bonheur des enfants » située à Port au Prince ont pu être sauvés, il n'en est pas de même du bâtiment qui a été très fortement endommagé. Par ailleurs le responsable de la crèche a fait savoir qu'il manquait pour le moins d'eau et de nourriture pour faire face au quotidien des jeunes « pensionnaires » dans l'immédiat.

Pour être le plus efficace possible, le Conseil municipal décide à l'unanimité de débloquer une subvention exceptionnelle de 1 000 € versée directement à l'association « chemin vers l'enfant » dont le siège social est la Mairie de Chinon, qui cible son action sur cette crèche en Haïti.



Remise de dons pour Haïti, mobilisation des colayracais : Subvention de la mairie 1000 €, FNACA 720€, les "Boute-en-train" 200€



Au carrefour de la RD813 et de la route de Prayssas, des travaux sont actuellement en cours. C'est la reprise complète du système de clapet sur la baradasse, ceci dans le cadre de la lutte contre les inondations. Le petit bâtiment que vous voyez sur la photo, recevra un clapet destiné à bloquer la montée des eaux lors de crues éventuelles de la garonne. Ces travaux sont de la compétence de la CAA.



"Baradasse"

100 ans déjà... Bon anniversaire Monsieur LACROIX !

Petite réception organisée mardi 16 février, à Colayrac par Le club des Aînés Ruraux, club que Monsieur LACROIX, a fréquenté pendant une quinzaine d'années, et où il était un joueur de belote assidu. En présence du maire de Colayrac, Monsieur CHALMEL, de Madame PERAIRE, ancienne présidente du club et de Madame GOUPIL, actuelle présidente du club, un après-midi convivial était proposé, musique, chansons et goûter étaient ainsi offerts à la centaine d'adhérents du club. C'est dans la joie et la bonne humeur, que Monsieur LACROIX a soufflé ses bougies symbolisant cette longévité.



Décisions du Conseil municipal du lundi 25 janvier 2010

• Aliénation du chemin rural de « Boubet »

Lors du Conseil municipal du 18 mai 2009 décidant de l'aliénation d'une partie du chemin rural de Boubet au profit de la Société « Garrigues », deux parcelles ont été omises pour une contenance de 49 m².

Afin de régularisation, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire à signer l'acte de cession de la parcelle D 2380 (6a 82 ca), à laquelle s'ajoutent donc les parcelles D 2072 (30 ca) et D 2077 (19 ca), omises dans la délibération du 18 mai 2009. Il désigne Maître Lapôtre-Rouzade notaire à Agen pour rédiger l'acte de vente correspondant.

• Dénonciation de la convention de mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des demandes des permis de construire et des déclarations préalables relatives à l'occupation des sols.

Les changements de statuts de la CAA la conduisent à assumer désormais les missions de planification et de gestion du « droit des sols », jusqu'alors du ressort des services de l'Etat.

Cette mesure doit prendre effet le 1er septembre 2010.

Le Conseil municipal, à la majorité (une abstention), décide de dénoncer la convention de mise à disposition des services de l'Etat par rapport au « droit des sols », laquelle dénonciation doit être adressée au Préfet par lettre recommandée, avec accusé de réception, avec un préavis de 6 mois.

• Modification des indemnités de fonction

Suite à la décision du Maire de créer une délégation spécifique à la « politique de la ville », « cohésion sociale » et « insertion professionnelle », et de désigner au sein de l'équipe municipale, Monsieur Michel BAUVY, comme conseiller délégué en charge de ces missions, en liaison avec les actions menées à la CAA, il convient de lui attribuer une indemnité de fonction à l'instar des autres délégués.

Celle-ci ne peut entraîner l'augmentation de l'enveloppe globale dédiée aux indemnités des élus.

Elle est donc financée par la diminution de celles des maire, adjoints et conseillers délégués déjà en place.

Le Conseil municipal adopte cette mesure à l'unanimité.

• Dénomination des rues – numérotation des habitations

Les voiries concernées par cette deuxième phase sont les suivantes :

Allée de Rabanel	Route de Targebayle
Allée de Caillaou	Route de Rabanel
Rue Magali Forabosco	Route de Prayssas
Rue Pierre Mignon	Route de Chadois
Rue Boulangère	Route de Labarthe
Rue de l'Arceau	Route de Bidounet
Rue de la Cale	Route des Escloupès
Chemin du Bac	Route de Cocard
Route de Labaraille	Route de Bibès
Route de Gibert	

Il est rappelé qu'un courrier est adressé à tous les riverains concernés, afin qu'ils puissent effectuer les changements d'adresse éventuels.

• Tarification des droits de stationnement pour les marchands ambulants

Considérant d'une part la demande croissante des autorisations de stationnement des marchands ambulants, en provenance notamment de groupes de vente d'outillage, place la Mairie et d'autre part que les tarifs sont restés inchangés depuis 2001, le Conseil municipal décide à l'unanimité de fixer le tarif des droits de stationnement sur le domaine public de ces marchands ambulants à 40 € par demi-journée.

• PACT : participation en faveur des personnes retraitées ou handicapées

Le PACT de Lot-et-Garonne instruit des dossiers de réhabilitation de logements en faveur des personnes âgées et/ou handicapées. Le coût moyen de l'étude administrative et technique d'un dossier est de 450 €.

Il est demandé une participation de 20 € aux bénéficiaires.

Les caisses de retraite allouent 115 € et le Conseil Général 76 €. Les communes d'appartenance sont sollicitées à hauteur de 76 € par dossier, à parité avec le Conseil Général.

Deux dossiers ont été présentés sur notre commune.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de s'associer à l'effort de rénovation des logements de personnes âgées et/ou handicapées, à hauteur de 76 € par dossier.

Les manifestations et animations à Colayrac-Saint Cirq

- **Samedi 6 mars,** Assemblée générale de l'amicale des anciens et amis du C.O.C. à 19h salle du C.O.C.
- **Vendredi 12 mars,** Jeux de société organisé par l'école René CASSIN à la Salle des fêtes de Colayrac à partir de 20^h
- **Samedi 13 mars,** Repas organisé par le Comité de Jumelage à la Salle des fêtes de Colayrac à partir de 20^h
- **Dimanches 14 et 21 mars,** Elections régionales
- **Dimanche 21 mars,** Loto des Aînés Ruraux à la salle des fêtes de Colayrac à 14^h
Vide Grenier au Stade de Foot à Colayrac – toute la journée.
- **Samedi 27 mars,** Repas organisé par la J.I.L Basket de Colayrac à la salle des fêtes à partir de 20^h
- **Dimanche 28 mars,** Concert « Chœur de femmes » - groupe SCHERZANDO à 17^h à l'église de Saint Cirq
- **Vendredi 2 avril,** Bal masqué des écoles de Colayrac bourg à la salle des fêtes à 20^h
- **Vendredi 09 Avril,** Belote organisée par la pétanque à la salle des fêtes de Colayrac à 21^h
- **Samedi 10 Avril,** Repas de la CHASSE à la salle des fêtes de Colayrac à partir de 20^h
- **Samedi 17 Avril,** Soirée FNACA à la salle des fêtes de St Hilaire à partir de 19^h30.
- **Dimanche 18 Avril,** Repas de l'Association AMADEA à la salle des fêtes de Colayrac à 12^h
VIDE GRENIER du Club de KARATE à Saint Cirq – toute la journée
- **Vendredi 23 avril,** Repas à la salle des fêtes de Colayrac à partir de 20^h – Association « Action Cancéro territoire 47 »

- **Vendredi 7 mai,** Belote organisée par la pétanque à la salle des fêtes de Colayrac à partir de 20^h30
- **Samedi 8 mai,** "Vide Grenier" des Anciens du COC au stade de rugby – toute la journée.
- **Samedi 15 mai,** Soirée Jumelage à la salle des fêtes de Colayrac à partir de 20^h
- **Samedi 29 mai,** Assemblée Générale de la CHASSE à la salle des fêtes de Colayrac à partir de 9^h00
- **Vendredi 4 juin,** Belote organisée par la pétanque à la salle des fêtes de Colayrac à partir de 20^h30

- **Vendredi 11,
Samedi 12,
Dimanche 13 juin,** Grande fête à Colayrac-Saint Cirq avec le festival de musiques du Sud
- **Jeudi 24 juin,** Assemblée Générale du Foot à la salle des fêtes de Colayrac à 19^h
- **Samedi 26 juin,** Fêtes des écoles de Corne, de Saint Cirq et de René Cassin.
- **Dimanche 12 juillet,** Fête de la FNACA - repas à la salle des fêtes de Colayrac à 12^h
- **Du 7 au 11 juillet,** Accueil d'une délégation italienne de notre ville jumelle de SAN FIOR

Matches de Rugby à Colayrac :

- Le 07 mars 2010 Colayrac / Aiguillon
- Le 28 mars 2010 Colayrac / Montignac

Matches de Basket à Colayrac :

- Le 13 mars 2010 JILC / ASC Pau BC
- Le 27 mars 2010 JILC / Bonnut Sport

BIEN VIVRE ENSEMBLE

« Charte de bon voisinage »

Recommandée par la Chambre d'Agriculture de Lot-et-Garonne et l'Amicale des Maires de Lot-et-Garonne

Traditionnellement espace à vocation purement agricole, la campagne est devenue, depuis quelques années, un lieu qui attire de nouveaux habitants originaires des villes. Le paysage change, les agglomérations s'étalent, les habitations se disséminent conduisant « néo-ruraux » (citadins à la campagne) et ruraux à cohabiter.

La reconnaissance des activités et obligations des uns et des autres peut conduire à des incompréhensions.

Rappelons-nous que si la campagne est perçue par les premiers comme un site privilégié proche de la nature, calme et « authentique », propre à se reposer après un travail peut-être harassant, c'est aussi un lieu de travail pour les agriculteurs qui y vivent, avec les contraintes qui sont les leurs au fil des saisons.

Alors est-il nécessaire de rappeler quelques principes de cordialité élémentaires toujours utiles entre voisins ? Parlons-nous !